

Options proposées pour le système électoral du Yukon

Résumé du rapport et exposé

**Keith Archer
Janvier 2022**

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
Identification des principales options	2
Examen des systèmes électoraux appliqués au Yukon	4
1. Systèmes à majorité relative et à majorité absolue	4
1.1 Scrutin à majorité relative	5
1.2 Vote préférentiel	5
1.3 Scrutin de bloc	6
1.4 Systèmes de scrutin à deux tours	8
2. Systèmes de représentation proportionnelle	8
2.1 Représentation proportionnelle à scrutin de liste	8
2.2 Scrutin à vote unique transférable	11
2.3 Scrutin à vote unique non transférable	13
3. Systèmes électoraux mixtes	14
Vote parallèle	14
Représentation proportionnelle mixte	15
Comparaison des qualités des trois principales options	17

Résumé du rapport et exposé

Introduction

Le présent document est un résumé et un exposé du document intitulé *Options for Yukon's Electoral System* (rapport sur les options proposées pour le système électoral du Yukon), préparé pour le Comité spécial sur la réforme électorale du Yukon. Dans ce rapport, nous avons distingué trois familles de systèmes électoraux : les systèmes à majorité relative et à majorité absolue, les systèmes de représentation proportionnelle et les systèmes électoraux mixtes. Ce document décrivait brièvement plusieurs options de systèmes électoraux dans chacune de ces familles, en précisant leurs avantages et leurs inconvénients. Le présent document aborde ces options et expose la façon dont ils s'appliquent spécifiquement aux élections au Yukon. Même s'il est évident que l'on ne peut pas s'attendre à ce que le résultat du vote obtenu en recourant à un système électoral différent soit similaire à celui obtenu avec le système de scrutin à majorité relative, cet exercice permet néanmoins de mieux comprendre les effets d'un système électoral à partir de données pertinentes pour la circonscription concernée. Ainsi, l'analyse qui suit présente entre autres les résultats de différents systèmes électoraux basés sur les élections du Yukon organisées selon le scrutin à majorité relative.

Le rapport examinait quatre systèmes électoraux de la famille des systèmes à majorité relative et à majorité absolue, trois de la famille des systèmes de représentation proportionnelle et deux de la famille des systèmes électoraux mixtes. La tâche de choisir un système électoral parmi un éventail aussi large d'options peut être intimidante. Par conséquent, le présent résumé dégage un ensemble plus restreint de systèmes électoraux qui méritent un examen plus approfondi. En se concentrant sur cet ensemble plus restreint d'options, il est possible d'établir des comparaisons plus détaillées entre les options envisageables.

Identification des principales options

Commençons par la famille des systèmes à majorité relative et à majorité absolue. Nous avons dégagé quatre options et les avons exposées de façon plus détaillée. Il s'agit du scrutin à majorité relative, du vote préférentiel, du scrutin de bloc et du scrutin à deux tours. Le scrutin à majorité relative est le système électoral actuel du Yukon et, en tant que tel, il doit de toute évidence faire partie des possibilités envisagées. Il s'agit du système électoral par rapport auquel les autres options sont évaluées. Il possède plusieurs avantages : il est bien connu, facile à comprendre, permet de maintenir un lien local entre les députés et les citoyens, tant pour la désignation des candidats que pour l'élection des députés, et a fait ses preuves au Yukon en permettant l'élection de gouvernements majoritaires, même lorsqu'aucun parti ne recueille une majorité de voix. Bien que cette dernière caractéristique ne soit pas considérée comme un avantage par tous, elle l'est par bon nombre de personnes. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques qui distingue le plus ce système électoral de la représentation proportionnelle et des systèmes électoraux mixtes, car ces derniers sont beaucoup plus susceptibles de mener à la formation de gouvernements minoritaires ou de coalition. Le principal inconvénient du scrutin à majorité relative, surtout dans un système à plusieurs partis, est que les résultats

peuvent être faussés, puisqu'un parti peut remporter plus ou moins de sièges sur le territoire que ne le laisse supposer sa part des votes.

Parmi les autres options de la famille des systèmes à majorité relative et à majorité absolue, aucune d'entre elles ne permet de remédier de manière satisfaisante à l'inconvénient du système de scrutin à majorité relative. Par exemple, les systèmes de vote préférentiel, de scrutin de bloc et de scrutin à deux tours peuvent avoir des effets de distorsion tout aussi importants que ceux du scrutin à majorité relative. En outre, par rapport au scrutin à majorité relative, aucun de ces systèmes ne présente des avantages supplémentaires qui seraient susceptibles de les élever au rang de solutions de remplacement intéressantes. Par exemple, dans le cas du vote préférentiel, même si ce système garantit que le candidat élu a recueilli une majorité de voix, le fractionnement des voix (c'est-à-dire lorsque deux partis de tendance similaire se partagent les voix, permettant ainsi à un parti moins populaire d'être élu) n'a pas été un sujet de préoccupation majeur au Yukon. La formule du scrutin de bloc, selon laquelle les électeurs de tout le Yukon votent pour les 19 candidats, engendre plus de problèmes qu'elle n'en résout. Bien que le scrutin de bloc puisse être approprié pour les élections aux conseils municipaux qui ne comportent généralement pas de partis politiques, comme c'est le cas pour les élections municipales de Whitehorse où la région est plus petite et où les citoyens peuvent apprendre à connaître les candidats, il est moins utile dans un vaste territoire comme le Yukon où les partis politiques sont des éléments essentiels de la représentation. La dernière des options de la famille des systèmes à majorité relative et à majorité absolue, à savoir le scrutin à deux tours, n'est pas non plus très adaptée à un territoire vaste, peu peuplé et aux conditions climatiques difficiles comme le Yukon. Ce système est également connu pour produire des résultats d'élection comportant des degrés élevés de distorsion. Par conséquent, parmi la famille des systèmes à majorité relative et à majorité absolue, seul le scrutin à majorité relative fera l'objet d'une attention supplémentaire.

Parmi les systèmes de représentation proportionnelle, nous examinons trois options : la représentation proportionnelle à scrutin de liste, le scrutin à vote unique transférable ainsi que le scrutin à vote unique non transférable. De toutes ces options, la plus facile à éliminer est sans doute la dernière. Comme le montre l'analyse ci-après, le scrutin à vote unique non transférable est soumis à la même difficulté que le scrutin à majorité relative, à savoir que les résultats sont susceptibles de produire des distorsions importantes pour les partis politiques. Comme le montre l'exemple, un candidat très populaire dans un parti peut réduire les chances d'élection des autres candidats de ce parti. Un avantage possible du scrutin à vote unique non transférable est qu'il accroît les chances d'élection des candidats indépendants ou des candidats appartenant à un parti secondaire. Toutefois, en produisant des résultats susceptibles d'être fortement faussés, il constitue une solution de remplacement peu satisfaisante au scrutin à majorité relative.

Le système de représentation proportionnelle à scrutin de liste comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, il pourrait être mis en œuvre sans nécessiter la modification du nombre total de députés : un système comportant 19 députés élus selon la représentation proportionnelle à scrutin de liste est envisageable. Ce système électoral remédie au principal inconvénient du scrutin à majorité relative en accordant aux partis un nombre de sièges proportionnel au

nombre de voix qu'ils ont recueillies. Toutefois, comme on peut le constater dans la discussion qui suit, le degré de proportionnalité s'accroît à mesure que le nombre de sièges dans la circonscription électorale augmente. En appliquant les données de l'élection de 2021, le résultat était beaucoup plus proportionnel lorsqu'il était utilisé avec une seule circonscription de 19 députés qu'avec 2 circonscriptions, soit une pour 11 députés à Whitehorse et une pour 8 députés dans les régions. Le fait de n'avoir qu'une seule circonscription électorale peut présenter d'autres inconvénients en ce qui concerne la représentation urbaine et rurale en général. Un inconvénient de ce système est que les députés ne sont plus élus dans de petites circonscriptions. Au lieu de cela, ils représentent le territoire dans son ensemble ou figurent parmi les nombreux députés élus dans une grande circonscription. Par conséquent, la représentation des circonscriptions s'en trouve diminuée. De plus, les partis politiques contrôlent l'ordre dans lequel les députés sont élus en déterminant le classement des candidats sur des listes. Le système de représentation proportionnelle à scrutin de liste présente suffisamment d'avantages pour qu'il soit retenu comme une option envisageable, surtout s'il est associé au scrutin à majorité relative dans un système mixte (voir ci-dessous).

Le scrutin à vote unique transférable constitue également un moyen efficace de corriger la distorsion possible entre le nombre de voix et le nombre de sièges qu'entraîne le système de scrutin à majorité relative, de même que le contrôle exercé par les partis sur le processus de désignation des candidats dans le système de représentation proportionnelle à scrutin de liste. Cependant, il comporte aussi ses propres inconvénients à l'égard des circonscriptions électorales relativement grandes (comme une circonscription pour Whitehorse et une pour les régions). Un bulletin de vote qui demande aux électeurs de classer les candidats dans une circonscription électorale de 11 sièges ou de 8 sièges serait intimidant, car il pourrait y avoir plus de 30 candidats à classer. Par conséquent, si ce système était adopté, il serait vraisemblablement nécessaire de découper le territoire en quatre ou cinq circonscriptions électorales, dans lesquelles chaque circonscription élirait entre trois et cinq députés, pour que le bulletin de vote soit d'une longueur et d'une complexité acceptables. Le processus de dépouillement des bulletins de vote du scrutin à vote unique transférable étant complexe, il serait donc nécessaire de prévoir une sensibilisation de la population à son sujet. Le scrutin à vote unique transférable présente suffisamment d'avantages pour être retenu pour un examen plus approfondi.

La troisième famille de systèmes électoraux, à savoir le système électoral mixte, comporte deux options, soit le vote parallèle et la représentation proportionnelle mixte. Dans les deux cas, deux systèmes électoraux sont combinés pour élire les députés. Dans le vote parallèle, les deux systèmes fonctionnent de manière distincte et parallèle l'un par rapport à l'autre, tandis que dans la représentation proportionnelle mixte, le système proportionnel est utilisé pour contrebalancer les distorsions issues du système à majorité relative. Pour que de tels systèmes puissent fonctionner, il serait vraisemblablement nécessaire d'accroître le nombre de députés, en le portant par exemple de 19 à 30. De cette façon, le système de scrutin à majorité relative pourrait comprendre les 19 sièges actuels, auxquels s'ajouteraient 11 autres sièges attribués par l'intermédiaire du second système électoral. La discussion ci-dessous a fait apparaître que le système de vote parallèle a peu d'effet sur la correction des distorsions caractérisant le système de scrutin à majorité relative. Pour cette raison, il ne mérite pas un examen plus approfondi. En revanche, le système de représentation proportionnelle mixte présente

l'avantage particulier de rééquilibrer la répartition des sièges des partis à l'Assemblée législative en fonction du nombre de votes recueillis aux élections. Par conséquent, il conserve l'avantage de la représentation basée sur les circonscriptions, qui est actuellement assurée par le système de scrutin à majorité relative. Il garantit également que la répartition globale des sièges entre les partis correspond au nombre de votes recueillis par ceux-ci. La combinaison du scrutin à majorité relative et de la représentation proportionnelle à scrutin de liste dans ce système mixte semble tirer le meilleur parti des deux systèmes. En effet, la représentation proportionnelle à scrutin de liste combinée au scrutin à majorité relative semble être une meilleure option que la représentation proportionnelle à scrutin de liste seule.

Il ressort de cette discussion que les trois options ci-après méritent d'être examinées plus en détail en tant qu'options envisageables pour le système électoral du Yukon. La première option est le scrutin à majorité relative, ce qui correspond au « statu quo ». La deuxième option est le scrutin à vote unique transférable, comportant quatre ou cinq circonscriptions électorales. La troisième option est la représentation proportionnelle mixte, dans une Assemblée législative comptant jusqu'à 30 sièges, dont 19 seraient attribués selon le scrutin à majorité relative et 11, selon la représentation proportionnelle à scrutin de liste.

Examen des systèmes électoraux appliqués au Yukon

1. Systèmes à majorité relative et à majorité absolue

Actuellement, le Yukon utilise un système électoral à majorité relative, selon le mode de scrutin à majorité relative. Les systèmes électoraux à majorité relative et à majorité absolue permettent d'élire les députés dans les circonscriptions et, en général, d'élire un député de chaque circonscription. Ces systèmes se distinguent par le fait que dans un cas le député élu doit recueillir une majorité absolue des votes pour être élu, alors que dans l'autre, il doit simplement obtenir une majorité relative, c'est-à-dire plus de votes que tout autre candidat. En outre, les systèmes de scrutins majoritaires diffèrent quant à la manière dont un candidat peut recueillir une majorité de votes : soit en éliminant les candidats ayant obtenu le moins de voix et en transférant leurs voix sur la base de l'ordre de préférence indiqué par les électeurs, soit en faisant s'affronter les candidats en tête du classement dans un second tour de scrutin pour déterminer le vainqueur. Ces systèmes tendent à être faciles à utiliser et à comprendre et ont l'avantage d'être plus susceptibles de conduire à la formation d'un gouvernement majoritaire, même si aucun parti ne remporte une majorité de voix. Certains critiques des systèmes à majorité relative et à majorité absolue considèrent cette caractéristique comme un inconvénient plutôt que comme un avantage.

1.1 Scrutin à majorité relative

Le scrutin à majorité relative est le système actuellement utilisé au Yukon, de même qu'aux élections fédérales du Canada et à toutes les élections provinciales et territoriales du pays. Le Yukon est divisé en 19 circonscriptions électorales. Un député se fait élire dans chacune des circonscriptions électorales, et les électeurs votent pour un seul candidat. Dans chaque circonscription électorale, le candidat ayant obtenu le plus de voix remporte la victoire. Ce

candidat devient le représentant des électeurs à l'Assemblée législative. Les candidats sont désignés à l'échelle locale. Voici un exemple du fonctionnement de ce système appliqué à l'échelle d'une circonscription et à celle du territoire.

Dans une circonscription

Total des votes = 1 000	
Candidat A	250 votes
Candidat B	400 votes
Candidat C	350 votes

Le candidat B remporte la victoire. On notera que 400 électeurs ont voté pour le candidat gagnant tandis que 600 autres ont voté pour les candidats perdants.

Dans l'ensemble du Yukon

Dans chacune des 19 circonscriptions électorales, un candidat est élu. Ce système peut entraîner un déséquilibre entre le nombre de voix et le nombre de sièges, puisqu'un parti peut remporter plusieurs sièges sans pour autant avoir recueilli une majorité de voix. Le parti qui obtient le plus de sièges forme généralement le gouvernement. Si un parti remporte plus de la moitié des sièges, il forme un gouvernement majoritaire. S'il en remporte moins de la moitié, il forme un gouvernement minoritaire ou de coalition. On parle de gouvernement de coalition lorsque deux partis ou plus ont des représentants nommés à des postes ministériels. On parle de gouvernement minoritaire lorsqu'un seul parti occupe des postes ministériels, mais qu'un ou plusieurs autres partis soutiennent le parti au pouvoir. Bien souvent, une minorité de voix peut produire une majorité de sièges.

1.2 Vote préférentiel

Le territoire est divisé en 19 circonscriptions électorales, et un seul candidat est élu dans chacune. Les électeurs classent les candidats par ordre de préférence, en indiquant leur premier, deuxième et troisième choix, etc. Pour remporter la victoire, un candidat doit obtenir la majorité des voix. Si aucun candidat ne recueille une majorité de votes de premier choix après le premier tour de scrutin, le candidat ayant obtenu le moins de votes de premier choix est éliminé. Les votes de deuxième choix du candidat éliminé sont redistribués parmi les candidats restants. Ce processus se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat obtienne une majorité de votes. Le candidat élu devient le représentant des électeurs à l'Assemblée législative. Les candidats sont désignés à l'échelle locale.

Dans une circonscription

Total des votes = 1 000		
	Premier choix	Premier choix + Deuxième choix du candidat A
Candidat A	250 votes	Éliminé
Candidat B	400 votes	450 votes
Candidat C	350 votes	550 votes

Le candidat C remporte la victoire. Il est à noter qu'une majorité d'électeurs a voté pour le candidat gagnant.

Dans l'ensemble du Yukon

Similaire au scrutin à majorité relative. Présente souvent une distorsion semblable à celle du scrutin à majorité relative.

1.3 Scrutin de bloc

Le scrutin de bloc intervient dans les circonscriptions électorales comptant plusieurs députés; il peut éventuellement n'y avoir qu'une seule circonscription électorale, dans laquelle les 19 députés sont élus. Il peut aussi y avoir plus d'une circonscription, par exemple un système constitué de 2 circonscriptions électorales qui élit 11 députés de Whitehorse et 8 députés de l'extérieur de Whitehorse. Ce système est similaire à celui des élections des membres du conseil municipal dans certaines villes canadiennes, comme Whitehorse, où tous les candidats se présentent à une élection au sein d'un « système plurinominal ». Cependant, contrairement aux municipalités où il n'y a généralement pas de partis politiques, le scrutin de bloc dans une élection au Yukon comporterait des partis politiques. S'il y a 19 candidats élus, les électeurs peuvent voter pour 19 candidats au maximum. Les candidats sont désignés par l'organisation centrale du parti.

Total des électeurs = 25 000			
Candidat	Parti	Votes	État du candidat
Candidat 1	Parti A	20 000	Élu
Candidat 2	Parti A	19 500	Élu
Candidat 3	Parti C	19 400	Élu
Candidat 4	Parti B	18 900	Élu
Candidat 5	Parti A	18 400	Élu
[Etc.]			
Candidat 17	Parti C	7 430	Élu
Candidat 18	Parti A	6 920	Élu
Candidat 19	Parti A	6 810	Élu
Candidat 20	Parti B	6 805	Non élu
Candidat 21	Parti B	6 800	Non élu
Candidat 22	Parti A	6 700	Non élu
[Etc.]			

Dans l'ensemble du
Yukon

Tous les candidats sont élus sur l'ensemble du territoire du Yukon, il n'y a donc pas de « représentants de circonscription ». Les candidats d'un même parti se présentent contre des candidats d'autres partis, mais aussi contre des candidats de leur propre parti. Ce système peut entraîner une distorsion importante des résultats.

1.4 Systèmes de scrutin à deux tours

Le système de scrutin à deux tours serait vraisemblablement mis en œuvre sur la base de 19 circonscriptions, chacune devant élire un candidat. Chaque candidat doit obtenir une majorité des voix dans sa circonscription pour remporter la victoire. Si aucun d'entre eux ne recueille une majorité de voix après le premier tour de scrutin, les deux candidats en tête s'affrontent dans un second tour où ils sont soumis à un scrutin de ballottage. Le vainqueur est celui qui recueille la majorité des votes. Les candidats sont désignés à l'échelle locale.

1^{er} tour			
Total de votes = 2 000			
Candidat	Parti	Votes	État du candidat
Candidat 1	Parti A	725	Admissible au scrutin de ballottage

Candidat 2	Parti B	125	Éliminé
Candidat 3	Parti C	400	Éliminé
Candidat 4	Parti D	750	Admissible au scrutin de ballottage
2^e tour			
Total des votes = 2 000			
Candidat	Parti	Votes	État du candidat
Candidat 1	Parti A	1 050	Élu
Candidat 4	Parti D	950	Non élu

2. Systèmes de représentation proportionnelle

Tous les systèmes de représentation proportionnelle reposent sur des circonscriptions électorales plurinominales. Chaque parti obtient un nombre de sièges relativement proportionnel au pourcentage de voix recueillies. Plus le nombre de députés dans chaque circonscription est important, plus la conversion des votes en sièges législatifs est proportionnelle. Nous examinerons trois types de systèmes de représentation proportionnelle, à savoir la représentation proportionnelle à scrutin de liste, le scrutin à vote unique transférable et le scrutin à vote unique non transférable.

2.1 Représentation proportionnelle à scrutin de liste

La représentation proportionnelle à scrutin de liste est le système électoral le plus répandu parmi les systèmes de représentation proportionnelle. Plusieurs députés sont élus dans chaque circonscription, à partir de listes dans lesquelles les candidats sont classés. Dans une liste fermée, le parti classe ses candidats; les électeurs peuvent choisir entre les partis, mais pas entre les candidats. Dans une liste ouverte, les électeurs peuvent choisir entre les candidats et les partis.

Les tableaux suivants présentent deux versions de l'élection des candidats selon la représentation proportionnelle à scrutin de liste par rapport au système actuel de scrutin à majorité relative.

Députés élus dans chaque circonscription électorale

Option 1 : scrutin à majorité relative (un député par circonscription électorale). Les électeurs de chaque circonscription élisent le député de leur circonscription.

1	1	1	1
1	1	1	1
1	1	1	1
1	1	1	1

1	1	1	
---	---	---	--

Option 2 : deux circonscriptions électorales, Whitehorse et les régions (11 députés dans la circonscription de Whitehorse, 8 députés dans la circonscription des « régions »). Les électeurs de Whitehorse élisent les députés de Whitehorse, tandis que les électeurs des régions élisent les députés des régions.

Whitehorse Régions

11	8
----	---

Option 3 : une seule circonscription électorale. Tous les électeurs du Yukon élisent tous les députés. Dans un système fermé, les députés sont élus en fonction de l'ordre dans lequel leur parti les a classés.

Tous les candidats

19

Dans le système de représentation proportionnelle à scrutin de liste, il faut prendre le nombre total de votes exprimés lors de l'élection et le diviser par le nombre total de sièges pour obtenir le **quotient électoral**. Ensuite, il faut diviser le nombre de votes recueillis par chaque parti par le quotient électoral pour déterminer le nombre de sièges auquel a droit chacun des partis. Si la répartition des sièges qui en résulte n'est pas égale au nombre total de sièges, il faut alors attribuer les sièges restants en tenant compte du plus fort reste des partis. Voici une illustration de cette méthode réalisée à l'aide des résultats des élections de 2016 au Yukon.

	Parti					
	NPD	Libéral	Yukon	Vert	Autre	Total
Nombre de votes	4 927	7 404	6 272	145	38	18 786
Pourcentage de votes	26,2	39,4	33,4	0,8	0	

Option 1 : scrutin à majorité relative

	NPD	Libéral	Parti du Yukon	Vert	Autre	Total
Nombre de sièges	2	11	6	0	0	19
Pourcentage de sièges	10,5	57,9	31,6	0	0	

Option 2 : représentation proportionnelle à scrutin de liste, avec deux circonscriptions électorales

	NPD	Libéral	Parti du Yukon	Vert	Autre	Total
Votes – Whitehorse	3 303	4 863	3 912	85	0	12 163
Sièges – Whitehorse	3	4	4	0	0	11
Votes – Régions	1 624	2 541	2 360	60	38	6 623
Sièges – Régions	2	3	3	0	0	8
Sièges – Total	5	7	7	0	0	19
Sièges (%)	26,3	36,8	36,8	0	0	

Option 3 : représentation proportionnelle à scrutin de liste, avec une seule circonscription électorale

	NPD	Libéral	Parti du Yukon	Vert	Autre	Total
Nombre de votes	4 927	7 404	6 272	145	38	18 786
Nombre de sièges	5	8	6	0	0	
Pourcentage de sièges	26,3	42,1	31,6	0	0	

Option 3 : attribution des sièges

Parti	Votes	Première attribution des sièges	Votes/siège (989) × sièges restants	Votes restants	Deuxième attribution des sièges	Total final des sièges
NPD	4 927	4	3 956	971	1	5
Libéral	7 404	7	6 923	481	1	8
Yukon	6 272	6	5 934	338	0	6
Vert	145	0		145	0	0
Autre	38	0		38	0	0
Total	18 786	17		2	19	

Observations : lors des élections de 2016, le Parti libéral du Yukon a obtenu 39,4 % des voix. Dans le système de scrutin à majorité relative, cela a conduit à l'élection de 11 députés libéraux et à un gouvernement majoritaire. Dans les deux méthodes de représentation proportionnelle à scrutin de liste, la part des votes était plus proche de la part des sièges pour tous les partis. Avec deux circonscriptions électorales, le Parti libéral et le Parti du Yukon auraient tous deux obtenu sept sièges, alors que le NPD en aurait obtenu cinq, ce qui aurait donné lieu à un gouvernement minoritaire ou de coalition. Dans cette hypothèse, le Parti libéral aurait été quelque peu sous-représenté et le Parti du Yukon surreprésenté. Avec une seule circonscription, le Parti libéral aurait obtenu huit sièges, contre six pour le Parti du Yukon et cinq pour le NPD, ce qui correspond à des proportions plus proches des totaux des votes. Encore une fois, le résultat aurait été un gouvernement minoritaire. De plus, avec ce système, il n'est pas garanti que les régions du Yukon remportent des sièges.

2.2 Scrutin à vote unique transférable

Le système de scrutin à vote unique transférable repose sur des circonscriptions électorales plurinominales et permet aux électeurs de voter pour des candidats en particulier en les classant par ordre de préférence. Les candidats sont élus lorsque le total de leurs voix franchit le « seuil », soit le nombre minimum de voix nécessaires pour être déclaré vainqueur. Lorsqu'un candidat recueille plus de voix que le seuil, il est élu. En outre, tous les votes qui excèdent le seuil sont transférés à d'autres candidats, en fonction des préférences des électeurs. À l'issue de chaque cycle de dépouillement, le candidat ayant obtenu le moins de voix est éliminé, et les voix qu'il a recueillies sont redistribuées entre les candidats restants selon les préférences des électeurs. Le seuil est calculé en divisant le nombre total de votes exprimés par le nombre de sièges auquel on ajoute un, puis on ajoute un à ce nombre : $[\text{seuil} = (\text{votes} \div (\text{sièges} + 1)) + 1]$.

Pour illustrer ce qui précède, supposons qu'il y ait deux circonscriptions électorales au Yukon, une pour les 11 sièges de Whitehorse et une pour les 8 sièges du reste du territoire, qu'on appelle les régions. Les électeurs des régions recevraient un bulletin de vote pour élire huit candidats. Chaque parti pourrait désigner jusqu'à huit candidats, et des candidats indépendants pourraient également se présenter. En supposant que chaque parti désigne le nombre maximum de candidats, il y aurait au moins 24 candidats si 3 partis sont représentés, et au moins 32 candidats si 4 partis sont représentés. Certains petits partis pourraient également ne désigner qu'un ou deux candidats, afin de maximiser les votes pour ces derniers. Pour simplifier la présentation, supposons qu'il y ait 4 000 électeurs et 3 sièges. Le fonctionnement serait le suivant : calculer le seuil selon la formule $[(\text{votes} \div (\text{sièges} + 1)) + 1]$. Donc, le seuil = $[(4\ 000 \div (3 + 1)) + 1] = (4\ 000 \div 4) + 1 = 1\ 000 + 1 = 1\ 001$. Dès qu'un candidat recueille 1 001 voix, il est élu, et ses voix « excédentaires » sont redistribuées. Par ailleurs, à l'issue de chaque cycle de dépouillement, le candidat ayant recueilli le moins de voix est éliminé, et ses voix sont redistribuées en fonction des préférences des électeurs. Le dépouillement des voix pourrait se dérouler comme suit.

Candidat	Parti	1 ^{er} dépouillement	2 ^e dépouillement : transfert des votes de Dell	3 ^e dépouillement : transfert des votes de Gallant	4 ^e dépouillement : transfert des votes de Fortney	5 ^e dépouillement : transfert des votes de Clarke
Abbott	Parti A	570	570	+10 580	580	+20 600
Brock*	Parti A	990	990	990	990	+100 1 090
Clarke	Parti A	120	120	120	120	----
Dell*	Parti B	1 050	1 001 +49	1 001	1 001 +9	1 001
Elliott	Parti B	250	299	299	308	308
Fortney*	Parti C	910	910	+100 1 010	1 001	1 001
Gallant	Indép.	110	110	----	----	----

*Candidat élu

Proportionnalité			
	1 ^{er} dépouillement		
	Votes	Vote (%)	Siège (%)
Parti A	1 680	42	33,3
Parti B	1 300	32,5	33,3
Parti C	910	22,8	33,3
Indépendant	110	2,8	0

Observations : le système électoral de scrutin à vote unique transférable procure aux électeurs la possibilité de choisir entre les partis et entre les candidats de chacun de ces partis. Chacun des candidats élus a franchi le seuil électoral. Le système de dépouillement du scrutin tend à être plutôt complexe, et ce, même dans un exemple simple ne comportant que sept candidats et trois sièges. Il le devient encore davantage en présence de deux circonscriptions électorales, l'une comptant 8 sièges et l'autre 11, ou d'une seule circonscription électorale comptant 19 sièges. Dans l'exemple présenté, le degré de proportionnalité est plus faible dans le cas du premier classement des préférences, notamment parce que les préférences ultérieures sont prises en compte. Les partis peuvent également se montrer stratégiques et désigner moins de candidats que ne le permet la liste complète.

2.3 Scrutin à vote unique non transférable

Le système électoral de scrutin à vote unique non transférable est parfois classé parmi les systèmes de représentation proportionnelle et parfois dans la catégorie « autres ». Il s'apparente à un système électoral de scrutin de bloc, comportant des circonscriptions électorales plurinominales. Toutefois, contrairement au scrutin de bloc, où les électeurs peuvent déposer un bulletin pour chaque siège de la circonscription, dans le scrutin à vote unique non transférable, l'électeur ne dispose que d'une seule voix. Les sièges sont attribués en fonction du plus grand nombre de voix recueillies par les candidats. Les candidats sont donc élus en fonction du nombre de voix qu'ils recueillent. Cela signifie également que les candidats sont élus en fonction de la proportion de voix qu'ils obtiennent. Ainsi, la part des sièges est basée sur la part des votes des candidats, et non sur la part des votes d'un parti. Il s'agit d'un système qui favorise la représentation des partis secondaires et qui incite tous les partis à procéder de manière stratégique lors de la désignation de leurs candidats.

Pour illustrer le système de scrutin à vote unique non transférable, on peut imaginer la répartition hypothétique des voix et des sièges pour les 6 candidats ci-dessous, lorsque 1 000 voix sont exprimées et que 4 candidats sont élus.

Candidat	Parti	Votes
1	A	300
2	A	90
3	B	200
4	B	180
5	C	120
6	D	110

Sur les 1 000 votes, le candidat 1 en a obtenu le plus grand nombre, soit 300, suivi des candidats 3, 4 et 5. Ce sont les quatre candidats qui seraient élus. Mais observons ce qui se produit lorsque nous examinons le résultat sous l'angle des votes recueillis par chaque parti.

Parti	Votes	Vote (%)	Sièges
A	390	39	1
B	380	38	2
C	120	12	1
D	110	11	0

Observations : dans cette élection hypothétique, le parti A a recueilli 39 % des voix, mais n'a obtenu qu'un seul siège, alors que le parti B a recueilli 38 % des voix et a obtenu deux sièges.

Le candidat unique du parti C n'a recueilli que 12 % des voix, mais a obtenu un siège, soit le même nombre que le parti A qui a recueilli 39 % des voix. Les voix des candidats du parti B ont été réparties plus équitablement que celles des candidats du parti A, ce qui lui a permis de remporter deux sièges. Le caractère proportionnel du système caractérise donc davantage la répartition des sièges entre les candidats qu'entre les partis. Ce système procure aux partis secondaires de plus grandes possibilités d'obtenir une représentation.

3. Systèmes électoraux mixtes

Les systèmes électoraux mixtes sont ceux dans lesquels les candidats sont élus à l'Assemblée législative selon différents systèmes électoraux : certains candidats sont élus selon une méthode, et d'autres, selon une autre méthode. Puisque tous les systèmes électoraux présentent des avantages et des inconvénients, le principe des systèmes mixtes repose sur l'idée que la combinaison de plusieurs systèmes électoraux peut contribuer à atténuer les inconvénients que comporte l'utilisation d'un seul système. Les systèmes électoraux mixtes tendent à combiner un certain nombre de sièges selon un système à majorité relative ou à majorité absolue et un certain nombre de sièges selon un système proportionnel. En procédant ainsi, le système peut garantir un lien direct entre les électeurs et les représentants, comme c'est le cas avec un système basé sur les circonscriptions, tout en réduisant les distorsions qui peuvent se produire avec le système de scrutin à majorité relative grâce à l'attribution de certains sièges selon un système proportionnel.

3.1 Vote parallèle

Un système électoral parallèle, comme son nom le suggère, consiste à élire les députés à l'aide de deux systèmes électoraux distincts qui ne sont pas reliés l'un à l'autre. Certains représentants pourraient être élus au moyen d'un scrutin à majorité relative, et d'autres au moyen d'un système de représentation proportionnelle à scrutin de liste. L'électeur disposerait de deux bulletins de vote et en déposerait un pour le représentant de sa circonscription, et un autre pour le parti qu'il préfère. Imaginons que les élections de 2021 au Yukon aient été organisées selon un système parallèle, que les résultats des luttes dans la circonscription aient été les mêmes qu'en 2021 et que le nombre de voix obtenues par les partis ait été identique à celui de l'ensemble des partis en 2021. Supposons en outre que l'Assemblée législative compte 30 sièges, dont 19 sont élus selon le scrutin à majorité relative et 11, selon la représentation proportionnelle à scrutin de liste, et qu'il y a une seule circonscription au Yukon. Le résultat serait le suivant.

Parti	Votes	Vote (%)	Sièges de circonscription	Sièges de circonscription (%)	Sièges à scrutin de liste	Total des sièges	Total des sièges (%)
NPD	5 356	28,2	3	15,8	3	6	20
Libéral	6 155	32,4	8	42,1	4	12	40
Yukon	7 477	39,3	8	42,1	4	12	40
Indépendant	26	0,1	0	0	0	0	0

Lors de l'attribution des sièges selon la représentation proportionnelle à scrutin de liste, la part du vote d'un parti est multipliée par le nombre de sièges à attribuer selon ce mode de scrutin. Ainsi, pour le NPD, on obtient $11 \times 0,282 = 3,1$ sièges, ce qui est arrondi à 3 sièges; pour le Parti libéral, on obtient $11 \times 0,324 = 3,6$, ce qui est arrondi à 4 sièges; enfin, pour le Parti du Yukon, on obtient $11 \times 0,393 = 4,3$, ce qui est arrondi à 4 sièges.

Observations : un système électoral parallèle nécessiterait vraisemblablement l'ajout d'un plus grand nombre de sièges à l'Assemblée législative du Yukon, pour qu'il y ait un nombre approprié de sièges disponibles dans le cadre du processus de représentation proportionnelle à scrutin de liste. Il convient toutefois de noter que, même avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de sièges, passant de 19 à 30, les résultats des élections de 2021 n'étaient pas très différents selon que l'on utilise le système parallèle ou le système de scrutin à majorité relative. Étant donné que les deux systèmes électoraux sont gérés séparément, la part de la représentation proportionnelle à scrutin de liste peut n'avoir qu'un effet global modeste sur l'accroissement de la proportionnalité.

3.2 Représentation proportionnelle mixte

Le système de représentation proportionnelle mixte fait lui aussi appel à deux systèmes électoraux pour élire les députés, mais contrairement au système parallèle, les deux systèmes électoraux sont liés, le but étant que les sièges de la représentation proportionnelle à scrutin de liste compensent toute distorsion produite par le système de scrutin à majorité relative. Les partis qui sont sous-représentés dans le système de scrutin à majorité relative seront davantage représentés grâce à la représentation proportionnelle à scrutin de liste. Dans un système de représentation proportionnelle mixte, les électeurs peuvent soit disposer de bulletins de vote distincts pour les sièges de la circonscription et ceux de la représentation proportionnelle à scrutin de liste, soit utiliser le même bulletin de vote pour les deux.

L'exemple ci-après se fonde sur les données de l'élection de 2021 au Yukon pour montrer comment le système de représentation proportionnelle mixte répartirait les sièges, en supposant 19 sièges de circonscription et 11 sièges pour la représentation proportionnelle à scrutin de liste, pour un total de 30 sièges. De plus, nous supposons que les sièges pour la représentation proportionnelle à scrutin de liste sont attribués en fonction du total des votes de la circonscription. Pour déterminer la répartition des sièges pour chaque parti, il faut diviser le total des votes par une séquence de nombres impairs. Un parti se voit attribuer un siège lorsque son résultat est le plus élevé parmi les partis. Les calculs pour déterminer la répartition des sièges pour chaque parti sont effectués de la manière suivante.

Diviseur	NPD Votes (n ^{bre})	NPD Sièges (n ^{bre})	Libéral Votes (n ^{bre})	Libéral Sièges (n ^{bre})	Yukon Votes (n ^{bre})	Yukon Sièges (n ^{bre})	Indép. Votes (n ^{bre})	Indép. Sièges (n ^{bre})
1	5 356	3	6 155	2	7 477	1	26	
3	1 785	6	2 052	5	2 492	4		

5	1 071	9	1 231	8	1 495	7
7	765	13	879	11	1 068	10
9	595	16	684	14	831	12
11	487	20	560	18	680	15
13	412	23	473	21	575	17
15	357	27	410	24	498	19
17	315		362	26	440	22
19	282		324	30	394	25
21	255		293		356	28
23	232		268		325	29
25	214		246		299	
Total des sièges		8		10		12

Selon le calcul ci-dessus, le NPD se voit attribuer 8 sièges, le Parti libéral 10 sièges et le Parti du Yukon 12 sièges. Sur la base des votes de circonscription pour 2021, le système de scrutin à majorité relative a attribué 8 sièges au Parti libéral, 8 au Parti du Yukon et 3 au NPD. Par conséquent, les sièges de la représentation proportionnelle à scrutin de liste sont attribués comme suit.

Parti	Sièges de circonscription	Total des sièges	Sièges de la représentation proportionnelle à scrutin de liste	Votes (%)	Sièges (%)
NPD	3	8	5	28,2	26,7
Libéral	8	10	2	32,4	33,3
Yukon	8	12	4	39,3	40
Autre	0	0	0	0,1	0

Étant donné que, selon le système de la représentation proportionnelle mixte, les sièges de la représentation proportionnelle à scrutin de liste sont attribués de manière à contrebalancer toute distorsion possible causée par les sièges du scrutin à majorité relative, ces sièges peuvent être attribués très différemment en fonction des résultats des luttes dans les circonscriptions. Pour montrer cet effet, effectuons la même analyse en utilisant les données de l'élection du Yukon de 2002, où le Parti du Yukon a remporté la victoire et formé un gouvernement majoritaire avec 12 des 18 sièges. Pour maintenir le nombre total de sièges à 30, supposons qu'il y a 12 sièges pour la représentation proportionnelle à scrutin de liste dans cet exemple.

Diviseur	NPD Votes (n ^{bre})	NPD Sièges (n ^{bre})	Libéral Votes (n ^{bre})	Libéral Sièges (n ^{bre})	Yukon Votes (n ^{bre})	Yukon Sièges (n ^{bre})	Indép. Votes (n ^{bre})	Indép. Sièges (n ^{bre})
1	3 763	3	4 056	2	5 650	1	535	14
3	1 254	6	1 352	5	1 883	4		
5	753	10	811	8	1 130	7		
7	538	13	579	12	807	9		
9	418	18	451	16	628	11		
11	343	21	369	20	514	15		
13	289	25	312	23	435	17		
15	251	28	270	26	377	19		
17	221		239	30	332	22		
19	198		213		297	24		
21	179		193		269	27		
23	164		176		246	29		
Total des sièges		8		9		12		1

Si l'on compare les proportions de votes lors des élections de 2002 et de 2021, on constate qu'elles sont assez similaires. Le Parti du Yukon a recueilli 40,4 % des voix en 2002 et 39,3 % en 2021, tandis que le Parti libéral en a recueilli 29,0 % en 2002 et 32,4 % en 2021, et que le NPD en a recueilli 26,9 % en 2002 et 28,2 % en 2021. Cependant, le système de scrutin à majorité relative a engendré des résultats très différents, puisque le Parti du Yukon a pu former un gouvernement majoritaire et obtenir 12 des 18 sièges en 2002, mais seulement 8 des 19 sièges en 2021. De façon encore plus frappante, le Parti libéral n'at obtenu qu'un seul siège en 2002, mais 8 en 2021, et a formé un gouvernement minoritaire. En revanche, selon le système de représentation proportionnelle mixte, les résultats électoraux étaient remarquablement similaires, le Parti du Yukon ayant remporté dans les deux cas environ 40 % des sièges, alors que le Parti libéral et le NPD en ont remporté environ 30 % chacun.

Parti	Sièges de circonscription	Total des sièges	Sièges de la représentation proportionnelle à scrutin de liste	Votes (%)	Sièges (%)
NPD	5	8	3	26,9	26,7
Libéral	1	9	8	29	30
Yukon	12	12	0	40,4	40
Autre	0	1	1	0,1	3,3

Comparaison des qualités des trois principales options

Hormis les aspects fonctionnels de chacun des systèmes électoraux décrits ci-dessus, il convient de s'interroger sur les conséquences pratiques de l'adoption d'un nouveau système électoral. Par exemple, après une élection, les électeurs auront-ils toujours « leur député », vers qui ils peuvent se tourner s'ils ont un problème ou une question à régler? Le système de partis restera-t-il le même ou risque-t-il de changer en raison de l'adoption d'un nouveau système électoral? Le gouvernement sera-t-il stable, avec des élections organisées à intervalles réguliers de quatre ans, ou bien un système électoral différent risque-t-il d'entraîner une diminution de la stabilité du gouvernement et un accroissement de la fréquence des élections? Bien qu'il soit impossible de savoir avec certitude quels seront les effets d'un changement de système électoral sur ces questions et bien d'autres, il n'en reste pas moins que chaque système électoral a des caractéristiques qui lui sont propres et que ces dernières peuvent être évaluées pour dégager certains des effets susceptibles de découler d'un changement de système électoral.

Le tableau ci-après présente certains des effets susceptibles d'être engendrés par les trois types de systèmes électoraux examinés, à savoir le scrutin à majorité relative, le scrutin à vote unique transférable et la représentation proportionnelle mixte. Nous partons de l'hypothèse que le système de représentation proportionnelle mixte permettrait d'élire un certain nombre de membres (peut-être jusqu'à 19) au scrutin à majorité relative, et d'autres membres (peut-être jusqu'à 11) selon la représentation proportionnelle à scrutin de liste, avec des listes de partis fermées. Les qualités des systèmes électoraux décrits ci-après ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi, mais constituent simplement des caractéristiques tendanciennes. Il appartient aux Yukonnaises et aux Yukonnais de déterminer quel système électoral, considéré globalement, présente les caractéristiques qui correspondent le mieux aux objectifs qu'ils poursuivent à l'égard de leur système électoral.

Caractéristique	Scrutin à majorité relative	Scrutin à vote unique transférable	Représentation proportionnelle mixte
Nombre de députés	19	19	25 à 30
Députés liés à des circonscriptions	Oui	Oui, mais plusieurs députés sont élus dans des circonscriptions plus importantes.	Oui. Certains députés sont élus dans des circonscriptions et d'autres sur la base de listes de partis.
Nombre de circonscriptions électorales	19	4 ou 5, selon toute vraisemblance.	19, plus des députés additionnels élus sur la base de listes de partis.

Proportionnalité entre le nombre de voix et le nombre de sièges	Comme actuellement, une distorsion peut se produire.	Pas forcément très proportionnel.	Très haut degré de proportionnalité.
Probabilité de former un gouvernement majoritaire	Très probable	Très peu probable	Peu probable
Probabilité de former un gouvernement minoritaire ou de coalition	Peu probable. La plupart des élections au Yukon organisées selon le système de scrutin à majorité relative ont mené à la formation de gouvernements majoritaires.	Très probable, puisque les partis secondaires peuvent être élus plus facilement.	Assez probable, puisqu'il est rare qu'un parti obtienne une majorité de voix.
Facilité à élire des candidats de partis secondaires et des candidats indépendants	Difficile	Assez facile	Difficile, surtout s'il y a des seuils pour les sièges relevant de la représentation proportionnelle à scrutin de liste.
Chaque circonscription électorale compte-t-elle un député?	Oui	Chaque circonscription compte plusieurs députés, éventuellement jusqu'à cinq, qui sont vraisemblablement issus de différents partis.	Oui. Chaque circonscription compte un député, et certains députés sont élus pour l'ensemble du Yukon sans représenter de circonscription.
Ce système produira-t-il un gouvernement stable?	Oui. L'expérience a montré que ce système produit un gouvernement stable.	Le nombre de partis au sein du parlement augmentera vraisemblablement, ce qui obligera le parti au pouvoir à négocier un accord avec un ou plusieurs petits partis.	La façon dont le système de représentation proportionnelle mixte serait appliqué au Yukon ne favoriserait pas la réussite des partis secondaires. Le parti au pouvoir aurait souvent besoin du soutien d'un autre parti.